

Investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires  
Guide pratique à l'intention des parlementaires et des conseillers parlementairesCorrigendum  
Updated on 25 May 2021

The following corrections were made to the PDF after it went to print.

Commented [ME(1)]: Not gone to print yet, only uploaded.

Page	Location	Text in printed PDF	Text in corrected PDF
IV	Under Figures	FIGURE 4	Figure 4 (Sentence case.)
IV	Figure 5	Les 6 étapes pour l'évaluation des cadres nationaux pour le les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (RAI)	Les 6 étapes pour l'évaluation des cadres nationaux pour les IRA
V	First paragraph	Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CFS RAI, selon son acronyme en anglais).  NB: the change of acronym is applied throughout the document	Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-IRA)
XI	acronym	CFS RAI Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, selon son acronyme en anglais.	Principes CSA-IRA Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires
XI	acronym	RAI Investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, selon son acronyme en anglais.  NB: This change is applied throughout the document	IRA Investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (and should be moved after "IISD")
21	Title of figure	FIGURE 1	Figure 1 (Sentence case.)
38, 47 (three times), 57 (twice), 60 (three times), 61 (twice)	In the text	RAI	IRA
53	In references	OCDE FAO	OCDE et FAO
55	In references	Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. 2014. Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique. Addis-Abeba. <a href="https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/guiding_principles_fre_rev_era_size.pdf">https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/guiding_principles_fre_rev_era_size.pdf</a> .	Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. 2014. Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique. Addis-Abeba. <a href="https://repository.uneca.org/handle/10855/22735">https://repository.uneca.org/handle/10855/22735</a> .
63, 66, 69, 75, 80, 85	Title of section	Dispositions spécifiques sur les RAI	Dispositions spécifiques sur les IRA
73	In text	RDP <u>l</u> ao	RDP <u>I</u> ao
109	Under Principles CSA-IRA	Add icon of Principles 9, next to 2,3,4,7	

Contact: [publishing-submissions@fao.org](mailto:publishing-submissions@fao.org)